

Socrate (Philosophe grec 470 av.JC - 399 av.JC)

"IL VAUT MIEUX SUBIR L'INJUSTICE QUE DE LA COMMETTRE."

### RISQUES psycho-sociaux

Voici quelques informations que nous tenions à vous communiquer suite aux réunions du Comité d'Entreprise du 26 mai 2011 et des Délégués du Personnel des 26 mai et 23 juin 2011.

Comme vous le savez peut être, la direction a décidé de mettre en place 2 groupes de travail sur les risques psycho-sociaux. Une cellule est composée de deux agents de direction, de la responsable RH et de l'une de ses collaboratrices ; le CHSCT étant désormais représenté par 2 personnes, Muriel BOUTTIER pour le syndicat SUD et le secrétaire, M. HANOTTE, responsable de service. La seconde cellule réunit quant à elle onze autres responsables de service.

SUD regrette qu'aucun employé, hormis Muriel, ne soit associé aux groupes de travail. Aucune cadre technique n'est, non plus, partie prenante !

De plus, les questionnaires que 209 d'entre vous ont complété ne seront pas davantage pris en compte ...

Ce faisant, 90% du personnel est évincée de la réflexion qui doit se mener sur les conditions de travail, les facteurs de stress ... cherchez l'erreur !



### Affaire MC PLANTIN

Le directeur communique sur "l'affaire Marie-Claude PLANTIN", salariée de Méru ayant poursuivi la CPAM de Beauvais pour harcèlement moral du fait des agissements de son responsable de service, Monsieur HANOTTE. La Cour de Cassation a confirmé la condamnation de la CPAM tout à fait dernièrement dans cette affaire.

#### Propos entendus lors de la plénière du Comité d'Entreprise du 26 mai 2011 :

Madame Martaud :

"Madame PLANTIN n'est jamais venu voir la CGT. Madame PLANTIN ne voulait plus travailler là-bas (Méru)".

Madame Dujardin :

"Je travaillais à Méru. J'ai reçu Madame PLANTIN. J'aurais beaucoup de choses à dire sur Madame PLANTIN en tant que collègue".

Madame Bourgeaux :

"Est-ce que vous interrogerez les collègues qui sont partis de Méru et qui auraient des choses à dire?"

Le directeur répond simplement que l'affaire est jugée et que le jugement est définitif mais que chacun est libre de communiquer sur cette période là, notamment les syndicats.

Le directeur ajoute :

"A titre anecdotique, je m'interroge de savoir si c'est la place de Francis Hanotte de présider le CHSCT. C'est un peu paradoxal"

Madame Dujardin rétorque finalement :

"On peut dire n'importe quoi à ce journal (le Courrier Picard qui a publié l'article concernant l'affaire PLANTIN), il met n'importe quoi"

Le directeur de conclure : "C'est à chacun de gérer sa communication. Il y a du dénigrement de la CPAM". Il dit qu'il a adressé un courrier au journal afin qu'à l'avenir les articles qui mettent en cause la CPAM soient plus équilibrés.

Nous avons commenté le Bilan Social. Pour le directeur, notre interprétation est d'un "niveau CE2". Pourtant, en nous inquiétant du niveau de l'absentéisme maladie et AT (9%), nous pensions correctement analyser les chiffres présentés. Mais Monsieur le directeur nous a expliqué que ce taux n'était lié qu'à un effet fusion! Par conséquent, en 2011, il s'attend à ce que ce taux baisse. Or, sur les premiers mois de l'année, le taux d'absentéisme maladie/AT s'élève toujours à plus de 9% ! On a dû régresser au niveau CP en osant affirmer cela !

SUD a encore eu l'outrecuidance de remarquer que notre directeur avait vu sa rémunération progresser de 26% suite à la fusion alors que les salaires moyens des employés et cadres ont stagné voire reculé.

Mais le directeur nous a répondu :

"A titre personnel, mon évolution de salaire a été modeste compte tenu de mes responsabilités."

## QUESTIONS DP

### Réunion du 26 mai 2011 :

A la demande d'un agent, nous avons posé une question, ce qui est notre mission première en qualité de délégué du personnel.

Cependant, la réaction du directeur a été tout à fait surprenante.

En effet, il a pris prétexte de cette question pour affirmer qu'il allait se pencher sur l'activité du salarié concerné par ladite question. Cette réaction est scandaleuse et inadmissible.

Mais, il s'agit avant tout d'une posture qui vise évidemment à faire peur à tous ceux d'entre vous qui voudraient faire appel à nos services de représentant du personnel. Qui va donc désormais vouloir nous solliciter s'il sait qu'il risque des représailles de la part de la direction ?

Par ailleurs, lors de cette réunion, et comme à l'accoutumé désormais, le directeur nous a qualifié de "manipulateurs".

Et toujours selon notre directeur, l'affirmation de notre syndicat selon laquelle l'ex-CPAM de Creil est transformée, décision après décision, en un super centre de paiement, "c'est de la science fiction" !

### Réunion du 23 juin 2011 :

Cette fois encore, la réunion des délégués du personnel a été l'occasion pour le directeur d'exprimer le mépris qu'il nous porte. Alors que nous attendions une réponse à notre question sur la manière dont sont abordés les risques psycho-sociaux dans l'organisme, le directeur non seulement n'a pas répondu à notre question mais a accusé le syndicat SUD de se comporter en ... dictateur !!!

Nous vous invitons à lire la définition du Larousse : "Dictateur, celui qui concentre en lui tous les pouvoirs, maître absolu."

Concentrons-nous tous les pouvoirs au sein de la CPAM ? Est-ce pour cela que l'on nous fait barrage ?

**Il est certain qu'il est difficile d'exercer nos missions de représentants du personnel dans cet organisme. Pour autant, nous ne baisserons JAMAIS les bras !**

**Nous continuerons, inlassablement, à nous BATTRE, pour VOUS. Nous continuerons à exiger des conditions de travail qui respectent la dignité de chacune et de chacun d'entre nous. Nous nous attacherons à ce que l'implication de tous dans le maintien du Service Public**

**de l'Assurance Maladie soit reconnue et valorisée. Nous continuerons à être à vos côtés.**

